

Conférence-débat : « Crédit, malendettement, surendettement : pour un crédit responsable ! »

30-03-2009

C'est dans une salle comble de la Maison pour Tous, à Lyon, où un public intéressé avait répondu à notre invitation à débattre, que s'est tenue hier au soir la conférence-débat organisée par l'UFC-Que Choisir Rhône-Alpes.

Il s'agissait d'une question particulièrement d'actualité notamment en cette période de crise, alors que 80% des dossiers de surendettement comprennent au moins un crédit renouvelable (notre région n'étant pas épargnée avec 7,7% de surendettés) et qu'un projet de loi portant réforme du crédit à la consommation doit être discuté au Parlement dans les toutes prochaines semaines.

Pour ces raisons, les associations locales de la région Rhône-Alpes se sont mobilisées dans le cadre d'une campagne nationale organisée par l'UFC-Que Choisir intitulée « Crédit : quand le mauvais chasse le bon ! ». Elles ont réalisé une enquête¹ auprès des distributeurs de crédit de la région dont les résultats, accablants, soulignent une orientation massive vers le crédit renouvelable.

L'UFC-Que Choisir Rhône-Alpes souhaitait aller plus loin en organisant cette conférence, certes régionale, mais dont le débat, tant par la dimension des intervenants que par l'enjeu, est bien national !

Les témoignages de Mme Agnès Lefebvre, membre de la commission de surendettement du Rhône et de Mme Brigitte Richardot, présidente de l'association SOS Familles Emmaüs Lyon mettaient en évidence le rôle néfaste des crédits renouvelables dans le malendettement et le surendettement des ménages et précisaient que le phénomène s'amplifiait et ne touchait plus uniquement les foyers devant faire face à des accidents de la vie (chômage, divorce, …).

Mme Muguet Dini, sénatrice du Rhône, rappelait ensuite l'historique des actions menées au Sénat et les propositions de loi qu'elle-même et ses collègues avaient déjà déposés. La sénatrice rejoignait également l'UFC-Que Choisir, pour souligner le manque d'ambition du projet de loi gouvernemental ; « Avec mes collègues qui sont très motivés, je ne désespère pas que nous puissions améliorer le projet que propose Mme Lagarde ».

Mme Odile Leturcq, vice-présidente nationale de l'UFC-Que Choisir, s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale, présentait ensuite l'état général de la distribution du crédit en France et les mesures concrètes et indispensables proposées par l'association de consommateurs pour permettre un endettement des ménages socialement et économiquement productif :

- interdiction du démarchage,
- amélioration de la clarté et de la lisibilité des publicités et des contrats de crédit,
- obligation pour les conseillers de vérifier la solvabilité de l'emprunteur (interrogation du FICP et pièces justificatives) le crédit le mieux adapté à sa situation et son besoin,
- interdiction du crédit revolving sur les lieux de vente au profit du crédit affecté ou personnel,
- interdiction d'associer une réserve d'argent avec une carte de fidélité ou de paiement.

Le débat s'engageait avec la salle qui interpellait les intervenants sur la responsabilité et la responsabilisation des organismes de crédit, la nécessité de former les consommateurs sur la gestion d'un budget et la crainte de création

d'un répertoire des crédits contractés par les particuliers (fichier positif).

1 Consulter le site national de l'UFC-Que Choisir pour connaître le protocole et les résultats de l'enquête